



TERRITOIRES D'ENGAGEMENT – LA CELLULE DE CONSEIL ET D'ORIENTATION

Contacts : matthieu.angotti@anct.gouv.fr / morgane.luraski@anct.gouv.fr

Territoires d'engagement : vous aider à faire de l'engagement citoyen une marque de fabrique locale

La démarche « Territoires d'engagement » part d'une intuition partagée par les élus locaux et leurs équipes : la reconquête de la cohésion sociale passe par la coopération territoriale et l'engagement des citoyens. Cet engagement s'épanouit grâce au soutien public aux initiatives de la société civile (mouvements associatifs, bénévolat), autant qu'à travers la participation des citoyens aux politiques publiques. Aux acteurs territoriaux volontaires (communes, EPCI, départements), l'ANCT propose de faire s'exprimer durablement, sur leur territoire, le potentiel citoyen au service de la cohésion territoriale.

La démarche Territoires d'engagement peut prendre la forme de parcours d'accompagnement sur mesure (formation, coaching, gestion de projets), proposés à des collectivités dont l'objectif est de transformer leur façon de travailler en misant sur la participation des habitants de leur territoire.

Territoires d'engagement, c'est aussi une plateforme d'écoute et d'accompagnement à distance, publique et gratuite : la « cellule de conseil et d'orientation ». Elle est destinée aux collectivités qui se lancent dans l'aventure de la démocratie participative et ressentent le besoin d'être épaulées dans leur cheminement.

La cellule de conseil et d'orientation : une offre de services pour un accompagnement à distance

Cette offre de services prend la forme de sessions de travail entre la collectivité et l'équipe de Territoires d'engagement. Elles se tiennent plutôt en visioconférence, parfois en présentiel, soit ponctuellement, soit régulièrement, selon les besoins territoriaux. Y sont discutés et réfléchis :

- Les axes stratégiques que se donne la collectivité en matière de démocratie participative ;
- Les opportunités à explorer et les pièges à éviter ;
- L'articulation et la cohérence des initiatives prises par les acteurs locaux ;
- La participation à des formations collectives « Territoires d'engagement » ;
- L'orientation vers des prestataires et experts de confiance ;
- Les pistes de financement.

Quelques exemples : accompagnement de la ville de Fresnes autour des conseils de quartier ; de la communauté de communes de Tarn-Agout autour du plan climat et du projet de territoire ; de la Nouvelle Calédonie autour d'une approche participative de la gestion des risques...

Pour faire connaissance et prendre rendez-vous pour une première session de travail, l'équipe de Territoires d'engagement tient une permanence d'accueil, **le vendredi de 14h à 17h** :

Matthieu Angotti : 06 83 33 89 38 – matthieu.angotti@anct.gouv.fr

Morgane Luraski : 06 16 62 09 13 – morgane.luraski@anct.gouv.fr